

ASSEMBLEE PLENIERE DU 22 JUIN 2004

AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
SUR LE PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N° 1
(BUDGET SUPPLEMENTAIRE) DU CONSEIL REGIONAL
POUR L'EXERCICE 2004

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

*** Budget supplémentaire**

Les commissions prennent acte du projet de budget supplémentaire qui intègre :

3 116 663 519,37 € en dépenses dont l'essentiel concerne le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (F.R.D.E.) (107 544 052,04 €) et les reliquats des anciens programmes spécifiques de voirie en faveur des communes, financés par les recettes de la taxe sur les carburants (1 488 150,87 €).

Les autres reports proposés (7 631 316,46 € dont 5 331 159,50 € pour le secteur "formation professionnelle") correspondent à des opérations engagées et pour lesquelles les crédits prévus au BP 2004 sont à compléter.

3 2 600 519,01 € en recettes : elles ne concernent que le poste « transferts et recettes diverses » dont, pour l'essentiel, les subventions attendues au titre des fonds structurels européens.

3 Un résultat net négatif de 114 063 000,36 €.

*** Décision modificative n° 1**

Les commissions constatent que les propositions d'inscriptions nouvelles en **dépenses** s'élèvent :

┌ **en investissement** :

3 à 3 935 298,49 € en autorisations de programme dont 3 542 469,01 € pour le complément de la dotation 2004 du F.R.D.E. par rapport à la prévision du BP ;

3 à 4 085 298,49 € en crédits de paiement ; ces derniers concernent essentiellement la dotation 2004 du F.R.D.E. ;

┌ **en fonctionnement**, à 4 539 850,49 € dont 2 076 000 € pour le secteur « enseignement secondaire » (financement des manuels scolaires) et 1 173 721,99 € pour le secteur "routes et transports publics".

Les **recettes** s'élèvent à 122 688 149,34 € et concernent :

┌ **en investissement**, le résultat de l'exercice 2003 (171 117 206,97 €), les « transferts et recettes diverses » (405 501,03 €) et la baisse significative du recours à l'emprunt prévu au budget primitif 2004 (- 64 297 040,91 €) ;

┌ **en fonctionnement**, le résultat antérieur (11 313 744,36 €), la fiscalité (3 585 764,89 €) et les « transferts et recettes diverses » (562 973 €).

Les commissions notent que la dotation au titre du dispositif de « continuité territoriale » pour l'année 2004 (8 111 021 €) sera intégrée à cette décision modificative.

Enfin, elles prennent acte que l'ensemble du projet (BS/DM1) s'équilibre en dépenses et en recettes à 125 288 668,35 €.